

DELIBERATIONS du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 6 septembre 2013

POINT II.2:

Débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emploi 2014 : campagne d'emploi 2014

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique
- VU le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 20 pour, 4 abstentions : les orientations pour la campagne d'emploi 2014.

Dijon, le 10 septembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J.: Débat d'orientations stratégiques 2014

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 10 septembre 2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 06 SEPTEMBRE 2013

Débat d'orientations stratégiques

Budget 2014 et Campagne d'Emplois 2014

1 Les éléments de contexte général :

La préparation de l'année 2014 (Budget/Campagnes d'Emplois) s'inscrit dans un contexte national contraint, l'Etat prévoyant de réduire ses dépenses publiques de 14 Milliards d'euros. Les perspectives d'évolution des dotations du Ministère semblent quasi nulles et en l'état actuel des travaux parlementaires, de fortes incertitudes pèsent sur le volume des financements pouvant être notifiés à notre établissement.

S'agissant des problématiques d'emplois, l'établissement reste largement sous-doté (le modèle SYMPA fait ressortir un écart de 108 postes pour l'année 2013 entre le nombre d'emplois de référence et le nombre d'emplois selon l'activité et la performance) et aujourd'hui les perspectives de créations restent incertaines. Par ailleurs, d'un point de vue réglementaire, l'établissement doit préparer sa campagne d'emplois sous la double contrainte du plafond d'emplois qui lui a été attribué lors de l'accession aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) et du plafond de masse salariale qui en découle.

L'année 2014 sera la seconde année d'exécution en année pleine du contrat quinquennal signé avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) le 28 mars 2012, cadre dans lequel devront s'inscrire les projets et actions des composantes et services.

2 La procédure de concertation : les DOM

Au cours du mois de Février, les directeurs d'UFR, de laboratoires, les directeurs de services communs, généraux et centraux, les chefs de service accompagnés de leurs collaborateurs administratifs ont rencontré, dans le cadre d'une première phase de dialogue, l'équipe de gouvernance pour lui présenter leurs besoins relatifs aux dotations en ressources humaines (postes BIATSS et enseignants-chercheurs pour la rentrée 2014), pédagogiques et financières (heures complémentaires). A l'issue des DOM de cette première phase, l'équipe de gouvernance a organisé une seconde phase de DOM afin d'affinerles propositions en moyens humains et financiers. Cette seconde phase de DOM s'est poursuivie par un séminaire de l'équipe de gouvernance en juillet. Enfin, la Conférence des Directeurs de composante et celle des directeurs de laboratoire ont été réunies le jeudi 05 septembre 2013.

Ce dispositif de concertation mis en place dès l'année dernière a permis, d'une part, de nourrir des échanges très riches et d'une grande qualité et, d'autre part, de sensibiliser tous les acteurs aux contraintes qui pèsent sur l'établissement.

Arrivé à ce stade de la concertation, il est important que le Conseil d'Administration puisse débattre des axes stratégiques et politiques qui sous-tendront la construction du budget primitif et de la campagne d'emplois 2014. C'est l'objectif de cette réunion extraordinaire du Conseil d'Administration de ce jour.

I Les orientations budgétaires de l'établissement pour l'exercice 2014 :

Le budget de l'université de Bourgogne (uB) est préparé conformément aux dispositions du décret n°2008-618 du 27 juin 2008 applicable aux établissements passés aux responsabilités et compétences élargies. Ce décret, abrogé par le décret n°2013-759 du 19 août, est désormais codifié dans le code de l'éducation aux articles R719-51 0 R719-112.

La délibération prise à l'issue de ce Conseil d'Administration déterminera les orientations politiques qui permettront la préparation de « la répartition par grandes masses » du budget 2014. Elle constitue ainsi la première étape de la construction du budget primitif de l'an prochain.

I.1 Eléments de contexte local

Il est important de rappeler que la situation financière de l'uB est restaurée et stable :

- la section de fonctionnement a été exécutée en équilibre au cours des exercices budgétaires 2009, 2010, 2011 et 2012, de sorte que les résultats de ces exercices sont excédentaires;
- **les déficits** des années antérieures ont pu, à l'issue de la gestion 2011, être intégralement comblés ;
- **le Fonds de Roulement Net Global** (FRNG) est stabilisé à environ 42 millions d'euros à la clôture 2012.

I.2 La détermination des ressources

Eu égard au contexte général contraint évoqué supra, l'uB fait le choix d'une approche prudente des ressources dont elle escompte pouvoir disposer au cours de l'exercice 2014, que ce soit au titre de la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP), qui regroupe la dotation de fonctionnement (ex DGF) et l'enveloppe de masse salariale, ou encore au titre de ses ressources propres.

Pour la masse salariale, ont été prises en compte les augmentations mécaniques liées aux évolutions réglementaires couvertes par l'Etat (ancienneté des personnels et donc impact sur le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), évolution du SMIC). Pour l'année 2014, le taux de contribution employeurs au CAS Pension est gelé au niveau de 2013.

Pour la **dotation de fonctionnement** et **les ressources propres,** en particulier les ressources issues des droits d'inscription, est prévue une stabilité, au mieux une très légère progression, prenant en compte les évolutions d'effectifs et l'évolution des droits d'inscription.

I.3 La stratégie de répartition des crédits (Répartition des grandes masses de dépenses)

La stratégie de répartition des crédits envisagée par l'équipe de gouvernance répond à une démarche raisonnée permettant à la fois le maintien d'un budget stable, une maîtrise de la masse salariale, le soutien aux composantes et aux laboratoires tout en prenant en compte une réserve de précaution (définie dans la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001). Par ailleurs, il est nécessaire d'intégrer le fait qu'en 2013, un nouveau dispositif grevant les financements a été mis en place : il s'agit de la contribution au redressement des comptes publics.

La **réserve de précaution** est fondamentale pour les universités, car celles-ci disposaient jusqu'alors d'un régime dérogatoire avec un taux de mise en réserve réduit. Or aucune information n'indique une reconduction de ce dispositif dérogatoire et si la réserve de précaution qui nous est imposée est identique en pourcentage à celle des autres opérateurs de l'Etat, elle pourrait s'élever à 1,8 millions d'euros. Les modalités de calcul de cette réserve de précaution, sont très variables d'une année à l'autre, puisqu'en 2013, contre toute attente le montant identifié pour notre université était inférieur à celui de 2012 (517 380€ contre 864 840€). Cette évolution, s'explique par la mise en place d'un nouveau dispositif, la contribution au redressement des comptes publics.

La contribution au redressement des comptes publics constitue une réfaction de la dotation de fonctionnement déterminée par le modèle Sympa. Pour l'année 2013, une somme de 841 796€ a été prélevée à la source. Par conséquent, l'uB a, dès cette année, contribué fortement au redressement des comptes publics de sorte qu'avec la réserve de précaution, notre dotation de fonctionnement a diminué de plus de 1,3 million d'euros. Par ailleurs la fiscalisation des heures supplémentaires privera l'établissement du remboursement subséquent, étant précisé que ce dispositif a impacté partiellement l'année 2013. L'ensemble des contraintes évoquées précédemment, nous amène à estimer un manque attendu pouvant se situer autour de 2,3 millions d'euros (1,3 million pour la réserve de précaution et la contribution au redressement, 0,15 million pour les produits financiers, 0,5 million pour la SCSP et 0,4 millions pour la défiscalisation des heures supplémentaires).

Compte tenu de ces éléments, il convient de rester prudent, d'autant que **d'autres facteurs majeurs** sont susceptibles de peser lourdement sur la construction budgétaire, en particulier :

la prise en charge du **glissement vieillesse/technicité** (GVT) entraînant des conséquences financières très importantes pouvant atteindre **1,7 million d'euros** pour notre établissement, contre environ 1 million d'euros pour le budget 2012. A ce jour, l'établissement ne dispose d'aucune information sur le financement par l'Etat de tout ou partie de ce GVT.

Nonobstant ces éléments, l'équipe de gouvernance propose de construire un budget primitif pour 2014 permettant de maintenir un équilibre délicat entre précaution et maintien ou soutien à des actions que nous pensons majeures à l'essor de notre université au cours de cette deuxième année de contrat quinquennal, à savoir :

- de maintenir la soutenabilité de la nouvelle offre de formation tout en maîtrisant l'enveloppe des heures complémentaires. Les travaux menés conjointement avec les composantes font apparaître une charge financière de plus de 4 170 670€ pour 81 449 heures.
- de maintenir l'aide financière apportée à des dispositifs pédagogiques récents et transversaux (PRL3, C2i2e, CLES, Semestre Rebond, Cordées de la réussite ...) soit un volume financier de **407 000 euros** ;
- de maintenir le niveau d'équipement pédagogique des composantes en dédiant 500 000 euros de crédits à cette action. Par ailleurs, comme annoncé lors d'une conférence des directeurs de composantes, l'uB souhaite que la réflexion sur les projets pédagogiques s'inscrive, désormais dans une démarche pluriannuelle et/ou sur des thématiques d'acquisitions groupées et ce afin d'optimiser la politique d'achat de l'université.
- -de maintenir un Bonus Qualité Formation (BQF) Bourgogne-Franche-Comté soit une enveloppe financière de 25 000 euros ;
- -de maintenir des niveaux de crédits dédiés à la recherche (**5,2 million d'euros**) dans le souci de favoriser une recherche de qualité au sein de notre établissement. Par ailleurs, une dotation spécifique permettant de soutenir une activité de recherche liée à l'éducation et à la formation au sein de l'Espé est prévue (30 000€).
- -de maintenir au niveau central une enveloppe budgétaire de **100 000 euros** destinée à la gestion des dépenses inhérentes à l'organisation des comités de sélection.

L'équipe de gouvernance dans le souci d'une politique de soutien aux composantes continuera à prendre en charge des dépenses nouvelles se traduisant par un allègement de la prise en charge de l'amortissement pesant sur les composantes pour toutes les acquisitions sur ressources propres, à hauteur de 500 000 euros contre 400 000 euros en 2013. Afin de faciliter la préparation budgétaire des composantes et services, il a été décidé, lors du conseil d'administration du 3 juillet dernier, de déléguer l'aide apportée en matière d'amortissements dès le budget primitif, c'est pourquoi le montant en la matière destiné à chaque composante figurait dans les lettres de cadrage adressées en juillet dernier.

Parallèlement au maintien ou à l'augmentation de ces enveloppes financières initiées l'année dernière, l'équipe de gouvernance a souhaité mettre en place de nouvelles actions pour cette deuxième année de mandat. Ces actions concernent :

- l'ouverture d'enseignements internationaux en Master, qui s'inscrit dans la politique d'internationalisation des activités universitaires et d'attractivité de l'établissement, en réservant une enveloppe financière de 68 000 euros afin de permettre la mise en place de ce dispositif à la rentrée 2014;
- le renforcement de la liaison entre les lycées et l'université en fléchant une enveloppe de 5 000€ ;
- l'ouverture d'un second appel à projets concernant les 5 PPI transversaux ouverts à concurrence de 4,5M€ sur toute la durée du mandat. En effet, cette action initiée fin 2012 a fait l'objet d'un redimensionnement en juillet 2013.
 Le second appel à projets qui est aujourd'hui en cours d'instruction sera finalisé dans les tous premiers mois de l'année 2014;
- l'ouverture de 2 nouveaux PPI pour 2014 : le premier sera consacré à la rénovation du bâtiment « Droit-Lettres » pour un montant de 3 M€; le second PPI sera quant à lui dédié aux plates-formes de recherche et axes de recherche transversaux pour 1.3 M€.

Il est important de noter que l'amortissement de l'ensemble de ces PPI sera pris en charge au niveau central ce qui aura, à terme, un impact non négligeable sur l'équilibre de la section de fonctionnement.

En conclusion, la « Répartition Grandes Masses » s'équilibre à hauteur de **192 746 580 euros. Sa construction** s'efforce de tenir compte des contraintes pesant sur l'établissement tout en essayant de garantir des niveaux de dotations pour les laboratoires, composantes et

services essentiels au bon fonctionnement de notre université et à son essor tout en tenant l'engagement majeur de l'équipe sur le financement de l'offre de formation.

II Les orientations pour la campagne d'emplois 2014 :

Nous avons mis en place une **politique pluriannuelle et partagée en matière de Ressources humaines**.

Cette politique se traduit par une meilleure prise en compte du lien entre l'enseignement et la recherche et par une attention particulière portée aux conditions de travail de l'ensemble des personnels de l'université. La réflexion prospective porte sur les trois prochaines années (2014, 2015 et 2016) et permet de mieux appréhender l'évolution des besoins et des ressources adéquates.

Notre équipe a fixé ses priorités en matière d'emplois nouveaux (BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs) sous la double contrainte du plafond d'emplois alloué à l'uB et du plafond de masse salariale qui en découle.

II.1. Campagne BIATSS 2014

1. Emplois nouveaux- redéploiements :

La synthèse des DOM (Dialogues Objectifs Moyens) recense 49 demandes de création d'emplois BIATSS pour la rentrée 2014 (25 emplois de catégorie A, 17 de catégorie B, 7 de catégorie C), confirmant, de manière constante, le déficit reconnu en sous-encadrement et le besoin de qualification et d'expertise des emplois nouveaux.

Les marges d'action se sont révélées cette année très restreintes, en l'absence de création d'emplois au niveau national. Seuls **4 emplois** ont pu être redéployés pour permettre à l'équipe de gouvernance d'honorer les deux engagements pris lors de la campagne 2013, d'une part, et de renforcer les effectifs du Pôle Finances pour répondre aux préconisations de la Cour des Comptes, d'autre part.

L'équilibre entre composantes et services a pu néanmoins être préservé.

- 2. Les requalifications d'emplois vacants sollicitées par les composantes et services peuvent être satisfaites. Elles répondent à l'objectif visé depuis de nombreuses années de renforcer l'expertise des agents, de répondre aux évolutions des métiers, enfin, d'offrir aux agents des possibilités de promotion.
- 3. Pour répondre à des besoins urgents et criants, des CDD sont mis en place dès la rentrée 2013, à titre transitoire, avant la création effective des emplois au 01/09/2014.

II. 2. Personnels enseignants et enseignants-chercheurs

Les redéploiements d'emplois entre composantes et laboratoires sont limités et les ajustements concernent des supports non pourvus et vacants

Sept emplois sont ainsi créés (4 emplois d'enseignants-chercheurs et 3 emplois d'enseignants) :

- il convient de noter que la création de l'ESPE avec ses trois départements d'enseignement conduit à des redéploiements entre composantes dans le domaine des Sciences de l'Education (deux emplois) ;
- nous avons également souhaité stabiliser un personnel contractuel en CDI sur un poste pérenne ;
- enfin, l'université a souhaité accompagner la création d'une chaire industrielle.

L'impact financier global de cette campagne est bien maîtrisé.

II.3. Les priorités pour l'année à venir

L'université finalise cet automne sa démarche de **prévention des risques psychosociaux**, en concertation avec les organisations syndicales, afin de préserver le bien-être des personnels et des étudiants.

Nous souhaitons développer de façon globale la réflexion portant sur la RSU (Responsabilité Sociale de l'Université). Nous poursuivons ainsi un plan d'actions concernant l'égalité professionnelle Femme/Homme (en lien avec la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité en Bourgogne). Nous menons également une politique active en faveur des personnels handicapés.

Enfin, un effort de réflexion portera sur le développement d'outils de **gestion prévisionnelle des emplois et compétences** (GPEC) et sur la **Formation** afin de mettre en œuvre un plan en cohérence avec la stratégie de l'université.

Pour conclure, ce contexte durable d'absence de création d'emplois nous incite à renforcer les mutualisations, lors des prochaines campagnes et à envisager la mise en place de platesformes de services. Ceci afin de garantir une plus grande expertise, une meilleure efficacité et de permettre d'envisager des redéploiements internes d'emplois BIATSS.